

Modalités d'annulation – Stage Brooklyn in Paris 2027

1. Annulation par l'organisateur (Real Time Music)

- Le stage sera **annulé** si le nombre minimum de **15 participants et participantes** n'est pas atteint **10 jours avant la date de début du stage (26 mars 2027)**.
- En cas d'annulation, **les frais d'inscription seront intégralement remboursés** sous **15 jours** après la notification, par virement bancaire ou chèque (selon le mode de paiement initial).
- Les participants et participantes seront **informés par email** dès que la décision sera prise.

2. Annulation par le ou la participant-e

- Toute annulation doit être **notifiée par écrit** (email) à contact@realtimemusic.fr. La date de réception de l'email fera foi.
- **Délais et pénalités de remboursement :**
 - **Plus de 30 jours avant le début du stage :** Remboursement intégral (hors frais bancaires éventuels, à la charge du ou de la participant-e).
 - **Entre 15 et 30 jours avant :** Remboursement à **50 %** du coût pédagogique.
 - **Moins de 15 jours avant :** **Aucun remboursement**, sauf en cas de **force majeure** (justifié par un certificat médical ou un document officiel : accident, maladie grave, décès d'un proche).
- **Frais administratifs :** En cas de remboursement partiel, des frais de gestion de **20 €** pourront être retenus.

3. Report du stage

- En cas de report du stage par Real Time Music, les participants et participantes auront le choix entre :
 - Le **maintien de leur inscription** sur la nouvelle date proposée.
 - Un **remboursement intégral** si la nouvelle date ne leur convient pas.
- Les nouvelles dates seront communiquées **par email** dans un délai maximal de **7 jours** après la décision de report.

4. Cas de force majeure

- Sont considérés comme cas de force majeure :
 - **Événements imprévisibles et insurmontables :** Crise sanitaire (ex. : confinement), grève générale des transports, catastrophe naturelle, décision gouvernementale interdisant la tenue du stage.
 - **Indisponibilité soudaine de l'équipe pédagogique** (maladie, accident).
- En cas de force majeure, Real Time Music :
 - **Annulera ou reportera** le stage.
 - **Informera les participants et participantes par email** sous 48 heures.
 - **Rembourseront intégralement** les frais d'inscription si le stage ne peut être reporté.

5. Assurance annulation (recommandée)

- Real Time Music **recommande vivement** aux participants et participantes de souscrire une **assurance annulation** personnelle pour couvrir :
 - Les frais d'inscription en cas d'annulation de leur part (maladie, imprévu personnel, etc.).
 - Les éventuels frais de transport ou d'hébergement non remboursables.
- Real Time Music **ne prend pas en charge** ces frais supplémentaires.

6. Responsabilités

- Real Time Music **décline toute responsabilité** en cas de :
 - **Non-remboursement** des frais d'hébergement, de transport ou autres dépenses personnelles engagées par le ou la participant-e.
 - **Perte ou vol** de matériel personnel pendant le stage.
- Les participants et participantes **s'engagent à respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur** de l'IMEP (lieu du stage).

7. Preuves et justificatifs

- En cas d'annulation pour **force majeure**, le ou la participant-e devra fournir :
 - Un **certificat médical** (pour maladie ou accident).
 - Un **justificatif officiel** (pour décès d'un proche ou autre situation exceptionnelle).
- Sans ces documents, **aucune exception** ne pourra être accordée.

8. Litiges

- Tout litige relatif à l'application de ces modalités sera soumis à la **médiation** de Real Time Music.
- À défaut d'accord, les tribunaux de **Paris** seront seuls compétents.

9. Acceptation des conditions

- En cochant la case « *J'ai pris connaissance des modalités d'annulation* » dans le formulaire d'inscription, le ou la participant-e **reconnaît avoir lu, compris et accepté** l'intégralité de ces conditions.

Contact : Pour toute question, écrivez à contact@realtimemusic.fr ou appelez le **06 09 56 66 69**.

